



## Donation pour un enfant

-----  
Par kakilou13

Bonjour

Mon épouse et moi avons un appartement évalué à 200 000 ? et nous voulons en faire donation à notre fille unique. A combien cette donation va s'élever en frais de notaires et droits de succession.

Merci de vos réponses

-----  
Par ESP

Bonjour

Il s'agira de droite de DONATION et non SUCCESSION

Après un abattement de 100.000 ?, comptez 18.500 ? environ de droits de donation.

Pour les frais de notaire et émoluments, il faut demander une estimation au notaire, car les émoluments ne sont pas les mêmes partout. mais disons 5 à 7% environ.